



Envoyé en préfecture le 07/06/2024  
Reçu en préfecture le 07/06/2024  
Publié le 07/06/2024  
ID : 087-218717809-20240607-2024A011-CC

AR N° 2024A011

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION (87480),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-006 du 26 mai 2020 portant les délégations consenties au Maire,

Vu les modifications suite à des adaptations de chantier,

Vu le Code de la Commande Publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : EST CONCLU UN AVENANT N°1 avec l'entreprise SARL JANET modifiant le montant du lot n°3 du marché de travaux pour la rénovation énergétique, l'aménagement et la mise aux normes PMR de la salle polyvalente :**

	Montant initial du marché	Avenant 1	Nouveau montant du marché
Montant HT	27 928,34€	-833,74€	27 094,60€

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera exécuté conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à St-Priest-Taurion,

**Le Maire,**

**C. ROSSANDER**

Signé par : Claudette ROSSANDER  
Date : 07/06/2024  
Qualité : MAIRE